

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Optimisation dans le réseau de la santé et des services sociaux
L'APTS remporte une victoire majeure dans son litige contre Proaction**

Longueuil, le 16 mars 2016 – L'APTS remporte une victoire majeure dans son litige avec le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord. Ce dernier a imposé à ses employés des mesures d'optimisation, de concert avec la firme privée Proaction, embauchée à grands frais par les établissements de santé et de services sociaux pendant plusieurs années. Dans une décision extraordinaire rendue le 10 mars dernier l'arbitre en relations de travail, M^e Carol Jobin, condamne le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord à verser 500 \$ en dommages moraux à près de 60 salariés qui ont subi les conséquences néfastes des projets d'optimisation mis en place par l'établissement.

« Dans sa décision, l'arbitre reconnaît la primauté de l'autonomie professionnelle et du jugement clinique des travailleuses sociales, physiothérapeutes et ergothérapeutes, entre autres, sur les directives patronales, se réjouit la présidente de l'APTS, Carolle Dubé. Il s'agit d'une victoire majeure contre la culture de la performance à tout prix qui, espérons-le, fera tache d'huile. Car au-delà des chiffres et des statistiques il y a des humains, souvent en situation de détresse, qui méritent d'être servis dans le temps jugé nécessaire par les professionnelles. »

L'APTS plaide depuis le départ que l'outil statistique imposé par les directions d'établissement faisant affaire avec Proaction, le PSP, oblige les professionnelles à choisir entre se plier aux directives de productivité et de reddition de compte irréalistes de leurs employeurs et leurs obligations de qualité de service et d'intérêt du patient. Rappelons que la méthode Proaction consiste à imposer un temps limité pour chaque service à la population et la tenue de rencontres hebdomadaires avec les intervenants afin de justifier tout écart à la norme fixée, sans parler de la paperasse supplémentaire à remplir.

En utilisant ces méthodes d'optimisation, l'employeur a instauré un climat malsain sur le terrain, indique la présidente de l'exécutif du CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord, Marjolaine Goudreau. « La détresse, le découragement et la fatigue de nos membres étaient palpables. D'ailleurs, elles ont fait preuve d'un courage et d'une mobilisation exemplaires en osant aller au-delà des pressions et des menaces exercées sur elles et dénoncer les méthodes autoritaires et inefficaces induites par les méthodes d'optimisation implantées par la direction du CSSS. Nous avons posé des questions qui dérangent lors des séances du conseil d'administration de l'établissement, nous avons distribué des tracts et organisé des manifestations. Pas de doute, nous avons eu raison de nous mobiliser avec autant d'ardeur », conclut M^{me} Goudreau.

Cette décision est l'aboutissement d'une lutte de longue haleine pour l'APTS, débutée en 2012 avec l'embauche de la firme dans plusieurs établissements, dont le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord, le CSSS du Sud-Ouest-Verdun, le CSSS Cavendish, le CSSS de Bordeaux-Cartierville-

Saint-Laurent et le CRDP La RessourSe. « Nous avons déposé des griefs, manifesté et demandé que les contrats entre les établissements et la firme soient rendus publics, ajoute Carolle Dubé. Nous avons interpellé publiquement les responsables politiques, élaboré une pétition et organisé une tournée des députés pour les sensibiliser aux dommages de la méthode. Bref, l'APTS a fait son travail : défendre l'autonomie professionnelle de ses membres et leur droit fondamental de travailler dans un milieu qui respecte leur intégrité psychologique et professionnelle. Nous continuerons de le faire à chaque fois que ces principes fondamentaux seront attaqués », de conclure la présidente de l'APTS.

À propos de l'APTS

Avec 32 000 membres, l'APTS est un acteur incontournable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention.

- 30 -

Pour renseignements :
Francis Boucher, conseiller en communication
Téléphone : 514.609.2906 (cell.)